
CONTRAT D'ENTRETIEN, DE MODERNISATION, DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS D'ARELI COMPLETE PAR L'ENTRETIEN ETENDU.

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Maître d'ouvrage :

ARELI
207 boulevard de la Liberté
B.P. 1059
59011 Lille Cedex
Tél : 03 20 57 17 11
Mail : siege@areli.fr

Objet du Marché :

Contrat d'entretien, de modernisation, de mise en conformité des ascenseurs d'Aréli complété par l'entretien étendu.

Date limite de remise des offres : lundi 22 novembre 2021 avant 17H00.

CHAPITRE 1 - Personne Responsable du Marché (PRM)

La Personne Responsable du Marché est ARELI, représenté par Bertrand DECLEMY, Directeur Général, et ci-après dénommé « le client ».

ARELI

207 boulevard de la Liberté
BP 1059
59011 Lille Cedex
France
Téléphone : (33) 03.20.57.17.11
Télécopieur : (33) 03.20.12.94.89
Courrier électronique : siege@areli.fr

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

M. Arnaud Courquin Chargé de la Maintenance du Patrimoine

207 boulevard de la Liberté
BP 1059
59011 Lille Cedex
Téléphone : (33) 03.20.57.17.11
Mail : acourquin@areli.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Pour prendre connaissance des lieux et installations les candidats s'adressent à ARELI dont les coordonnées sont mentionnées ci dessus.

Conditions générales de la consultation :

Réception des offres :

Date limite de réception des offres : **lundi 22 novembre 2021 avant 17H00.**

Modalité et lieu de consultation du dossier de consultation et de réception des offres :

Les candidats peuvent consulter le dossier de consultation via le site internet : www.areli.fr/en-savoir-plus-sur-areli/appels-offres/

Les candidats transmettront leur offre par envoi électronique à l'adresse de messagerie suivante : siege@areli.fr ou par voie postale en courrier recommandé l'adresse suivante :

ARELI
207 boulevard de la Liberté
BP 1059
59011 Lille Cedex

Langue devant être utilisée dans l'offre :

Français.

Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modification de détail du dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

CHAPITRE 2 - OBJET DU MARCHÉ – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. DESCRIPTION

Le présent marché a pour objet :

Le marché a pour objet le marché d'exploitation d'ascenseurs, et de travaux des ascenseurs du patrimoine ARELI, dont la liste est indiquée en annexe 1 de l'Acte d'Engagement.

La description des prestations se trouve dans le CCP et ses annexes.

L'appel d'offres pour le présent marché de services est lancé dans le cadre de la procédure adaptée d'ARELI.

2.2. DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois pour une période d'un an.

Les 12 (douze) premiers mois du contrat sont probatoires. ARELI peut résilier le présent contrat par courrier recommandé 3 (trois) mois avant la fin de la première année. Dans ce cas, le PRESTATAIRE ne peut demander aucune indemnité. Ce contrat est conclu pour une prise d'effet prévue le 1er Janvier 2022, ou dès notification, si celle-ci est postérieure à cette date.

A compter de la notification du marché, le TITULAIRE met tout en œuvre afin d'assurer le démarrage effectif des prestations à la date indiquée à l'ordre de service.

Le marché aura pour terme le 31 Décembre 2025 au plus tard.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Il appartient à chaque entreprise candidate d'apprécier l'importance des services et travaux qu'elle est susceptible d'entreprendre en fonction de ses moyens en personnel ou en matériel, compte tenu des délais d'exécution imposés.

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat, après avoir rempli la déclaration prévue à cet effet, affirme sous peine de résiliation du contrat à ses frais exclusifs, ne pas tomber, ou que la société pour laquelle il intervient ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

Il affirme également être en possession de toute assurance, certification ou de tout agrément permettant d'exécuter les prestations prévues au présent contrat. En cas de perte pour quelque raison que ce soit de ces certifications ou agréments, il en informe sans délai le maître d'ouvrage.

Le candidat devra justifier les moyens nécessaires pour satisfaire aux délais d'intervention prévus dans les CCP.

3.3. UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire est l'euro.

3.4. DIFFERENDS

Les différends et litiges qui n'auraient pas pu être réglés par les dispositions du contrat seront portés devant les tribunaux du siège social du maître d'ouvrage.

PROCEDURE

4.1. TYPE DE PROCEDURE

L'appel d'offres pour le présent marché de services est lancé dans le cadre de la procédure adaptée d'ARELI.

4.2. CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1) prix des prestations 40 points
- 2) valeur technique de l'offre 60 points

A/ PRIX DES PRESTATIONS - (NOTÉ SUR 40 POINTS)

L'analyse du prix des prestations sera décomposée de la façon suivante :

- Analyse du coût de la prestation d'entretien sur la base du montant global forfaitaire (DPGF Maintenance). Noté sur 20 points
- Analyse des décompositions du prix global forfaitaire du DPGF Travaux. Noté sur 15 points
- Analyse du prix global du bordereaux de prix unitaire relatif aux interventions à bons de commande (BPU Travaux). Noté sur 5 points

Le nombre de points obtenus par chacun des candidats sera calculé en fonction de la formule ci-dessous, issue du différentiel entre le prix qu'ils proposent (Pc) et le prix proposé par le candidat arrivant en 1ère position sur ce critère (P1).

$$\text{Points} = \text{critère points} \times \frac{P1}{Pc}$$

Le candidat ayant l'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale.

NOTA : Dans le cas où une seule offre serait recevable, ce candidat se verra attribuer la note maximale.

B/ VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE - (NOTÉ SUR 60 POINTS)

L'appréciation de ce critère sera basée sur les réponses apportées au questionnaire « valeur technique » joint au présent dossier de consultation et faisant apparaître clairement les chapitres suivants :

PRESTATIONS D'ENTRETIEN

- Personnel affecté à la réalisation de l'intégralité des prestations administratives et techniques du marché.
Noté sur 7,5 points
- Procédures d'intervention et méthodologie d'action pour les interventions de maintenance préventive.
Noté sur 7,5 points
- Procédures d'intervention et méthodologie d'action pour les interventions de dépannage.
Noté sur 7,5 points

- Système de téléalarme et planning de mise en oeuvre pour la prise en charge du patrimoine, gestion du centre d'appel, procédures d'intervention dans les cas de désincarcération.

Noté sur 7,5 points

- Gestion des stocks, procédure mise en oeuvre dans les cas d'intervention sur ou à proximité de matériaux susceptibles ou contenant de l'amiante.

Noté sur 7,5 points

- Outils mis à disposition du Client pour la gestion administrative du marché et la transparence des informations.

Noté sur 7,5 points

PRESTATIONS DE TRAVAUX

- Méthodologie et organisation des travaux, les mesures mises en oeuvre afin de réduire les nuisances sur le chantier et d'assurer la sécurité

Noté sur 7,5 points

- Le planning des travaux de la tranche ferme (délais d'approvisionnement, durée d'intervention par site, et durée globale d'exécution de l'ensemble)

Noté sur 7,5 points

Dès lors, les candidats devront impérativement renseigner les diverses rubriques figurant sur ce document avec un maximum de 10 pages par rubrique.

La valeur technique de l'offre sera appréciée, pour chaque sous critère développé, à partir du barème suivant :

- Réponse très satisfaisante 7,5 points
- Réponse satisfaisante 6 points
- Réponse passable 4,5 points
- Réponse insuffisante 3 points
- Réponse médiocre 1,5 points
- Absence de réponse 0 point

CHAPITRE 4 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

La liste des pièces fournies au candidat par ARELI :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes,
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C. P.) et ses annexes,
- le règlement de la consultation (R.C.).

5.2. MODALITES DE REMISE ET COMPOSITION DES OFFRES

Les offres sont remises par voie électronique et devront être entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Pour l'offre

Un projet de marché : les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, paraphées et signées par eux.

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes, à compléter,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières à accepter sans aucune modification.
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes, cahier à accepter sans aucune modification, à l'exception des annexes 2.
- le Règlement de Consultation, accepté sans réserve.
- Le Mémoire technique et ses annexes incluant notamment une décomposition précise des coûts,
- Les pièces établies pendant le déroulement du marché représentant des éventuels avenants apportés au marché.

au plus tard le **lundi 22 novembre 2021 avant 17H00.**

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis par un autre moyen que la voie électronique, ne seront pas retenus.